Rencontres nationales InterSEL 2016

Yvetot / Normandie

Notes de Jean-Pierre Théret, Nanterre de SEL, 06 60 23 47 67, [jeanpierre.theret@3ds.com](mailto:jeanpierre.theret@3ds.com)

# Atelier « Communs » (salle 2, 11 août)

Proposé par : Jean-Luc qui remplace Maeva… et qui s’intéresse aux biens communs depuis 2 ans seulement. Jean-luc Poitoux, [jluc.poitoux@free.fr](mailto:jluc.poitoux@free.fr) ; a fait une présentation générale sur les communs.

**Problématique : que sont les communs ? que peut-on enfaire ?**

Tour de table : que sont les Communs ?

* Parties communes dans les fermes pour les ouvriers paysans, les cerfs…
* Plutôt les biens communs : eau, air et comment garantir leur accessibilité à tous
* Ressources mises en commun
* Utiliser les espaces communs, les parcs pour des activités de plein air

Exemple : les fours banaux du moyen-âge

* Appartenait au seigneur (privé)
* Accessible à tous les cerfs de la seigneurie
* Entretenu pour être utilisable longtemps

Un commun, 3 conditions :

* Ressource partagée, matériel ou immatériel (comme les logiciels libres, ou la monnaie)
* Un régime de propriété existe et défini comment on partage la ressource, qui en bénéficie
* Par l’état, par une organisation privée, par un groupe de personnes
* Comment on s’organise pour entretenir dans la durée la disponibilité de la ressource
* Par exemple, un sous-bois dans un village

Donc tout ce qui peut être mis en commun n’est pas forcément en commun !

Désir politique de revenir à des biens communs… car fait sens par rapport au climat par exemple.

Nuances entre bien public, intérêt général et commun.

Commun ne signifie pas gratuit !

Se limite-t-on aux communs en lien avec les SELs ?

La question des communs est une occasion de retravailler ensemble et de pratiquer une démocratie plus locale. Et il est plus simple d’œuvrer en petits groupes, plus simple. Une dimension POLITIQUE forte.

## Biens communs

### Cas de l’air

Reconnu comme à un droit de tous dans la charte des droits de l’homme

Mais est-ce un commun, existe-t-il un régime de propriété

### Cas de l’eau

Semble plus simple car certains se l’approprient, construisent par exemple des barrages pour retenir l’eau…

## Exemples de communs

### Salle de réunion

Une salle de réunion qui appartient à un centre social et qui est mis à disposition d’autres associations e, échange d’unité de temps dans une banque de temps.

### Espaces verts à cultiver ou fleurir

Espaces verts publics dans une commune accessible aux habitants pour les cultiver, les fleurir…

* Ressource : les espaces verts, les jardinières, les pieds d’arbre…
* Propriété : la collectivité territoriale, élue par tous les habitants
* La commune
* Vérifier les règlements Parcs et Jardins auxquels les services Espaces Verts sont tenus ; les fonctionnaires.
* Groupe d’usagers : habitants du quartier
* Mobiliser les habitants, identifier un porte-parole ou des représentants pour interagir
* Construire un projet

### Bricothèque – ensemble d’outils ou d’ustensiles à mettre en commun

Mise en commun d’outils, d’ustensiles.

Pas de limitation souhaité au SEL car trop restrictif…

Peut être fait à l’échelle d’un immeuble, un micro-territoire, pour créer du lien.

* Ressource : les outils à mettre en commun (qui appartiennent à un individu), les ustensiles à prêter
* Propriété : les outils appartiennent à des individus, est-ce que l’on reste comme cela ou transfert-on la propriété des outils
* Entretien nécessaire, nettoyage, réparation, remplacement en cas d’usure, cas de vol…

Exemple dans les SEL avec SELITOUT (comme KiLouTou) où une liste des objets à prêter a été créée et permet les échanges…

Il existe des sites internet : mutum.com

Qui opère la gestion au quotidien ?

Comment gère-t-on les appareils et le risque de casse : celui qui dégrade paie les réparations ?

Objectif de mutualiser les outils pour ne pas produire plus, dépenser plus…

Faut-il un local ou pas ?

* Les locaux sont de plus en plus rares surtout dans les grandes villes.
* On peut aussi distribuer la garde des outils : le dernier qui a emprunter le garde jusqu’au prochain emprunt.